



Relevé de la première partie de la table ronde

4- Programme « Urbanisme et gouvernance territoriale »

La « consommation » d'espace est aujourd'hui, en France, excessive et mal maîtrisée (60 000 ha/an). Les centres de décision sont trop morcelés et l'Etat est incapable d'imposer le principe de schémas d'ensemble de gestion de l'espace.

L'objectif est de limiter au maximum l'étalement urbain, de réduire la consommation d'espace, l'artificialisation des terres, la destruction des paysages et, en milieu déjà urbanisé, de favoriser une conception complètement renouvelée des quartiers, dans leur fonctionnalité (logement, transport, commerces, loisirs, lieu de travail...), pour les rendre agréables et plus économes en énergie.

Les enjeux

Validation des propositions du groupe n°1 en faveur d'un urbanisme plus efficace et plus équitable.

Mise en place d'outils de gestion territoriaux à l'échelle réelle des territoires à enjeux.

Réforme des dispositions législatives, réglementaires ou financières pour inciter les collectivités territoriales à ne plus multiplier les équipements concurrents, à développer leur territoire avec une vision d'ensemble des quartiers et des zones d'activité, autour de transports collectifs efficaces.

Sur les territoires à enjeux particuliers, des structures de gouvernance unifiées doivent s'imposer et, dans les cas d'intérêt national, l'Etat doit être en mesure d'affirmer, plus efficacement qu'aujourd'hui, ses choix d'orientation ou d'aménagement.

Mesures opérationnelles

Reprise de l'ensemble des propositions du groupe 1, avec nécessité, toutefois, d'un groupe de travail pour clarifier les compétences territoriales, plutôt dans le sens d'un renforcement du rôle des intercommunalités (définition des objectifs au premier trimestre de 2008) :

- lancer un programme ambitieux de reconquête des centres-villes en déclin ;
- engager un plan volontariste d'écoquartiers impulsé par les collectivités territoriales : au moins un écoquartier avant 2012 (en continuité avec l'existant et intégré dans l'aménagement d'ensemble) dans toutes les communes qui ont des programmes de développement de l'habitat significatif et une quinzaine de grands projets d'innovation énergétique, architecturale et sociale.

Un nouveau cadre législatif devra :

- inciter à une planification globale de l'urbanisme, intégrant transport, logement, espaces publics, commerce, et généraliser les SCOT (schémas de cohérence territoriale) dans les zones sensibles ;
- renforcer le caractère opposable des SCOT ;
- introduire dans les SCOT des critères de performance énergétique et d'émissions de GES ;
- généraliser les plans « Climat-énergie » territoriaux d'ici à la fin de 2012, à l'échelle des communautés d'agglomération, des communautés urbaines et des territoires de projets tels que pays et PNR (parcs naturels régionaux) ;
- introduire l'adaptation au changement climatique et la maîtrise de l'énergie dans les objectifs de l'aménagement du territoire (la maille estimée pertinente est celle des bassins de vie et des communautés d'agglomérations ou des communautés urbaines de 100 à 150 000 habitants) ;
- permettre de lutter concrètement contre l'étalement urbain :
 - . obligation d'étude d'impact pouvant amener à l'interdiction d'ouvrir de nouvelles zones importantes à l'urbanisation sans programmation de transports en commun adaptés ni évaluation de la perte induite en espaces agricoles et naturels,
 - . inscription dans les documents d'urbanisme d'objectifs (chiffrés) de réduction de la consommation d'espace ;
 - . organiser une meilleure articulation des différentes politiques publiques dans les documents d'urbanisme (logement, activités, foncier agricole, transports, énergie, espaces verts, biodiversité...), et avec les plans « Climat-énergie » territoriaux et contrôle de légalité renforcé avec l'objectif d'un aménagement économe de l'espace et des ressources naturelles ;
 - . création de « zones de densification environnementales » (ZDE) dotées de COS majorés, à proximité immédiate des transports en commun ;

Il conviendra aussi de réorienter progressivement la fiscalité locale et les incitations financières et fiscales dans le domaine du logement et de l'urbanisme vers un urbanisme plus durable qui garantisse une gestion plus économe des ressources et de l'espace.

Comités opérationnels - évaluation et suivi

Articulation des compétences et des outils sur l'urbanisme :

Constitution d'ici au 15 décembre d'un groupe opérationnel comprenant élus, administrations, professionnels de l'urbanisme et organisations non gouvernementales reconnues dans le domaine, avec remise de ses conclusions sous six mois (soit pour le 15 juin 2008).

Thèmes principaux à traiter :

- compétences des collectivités et de l'Etat ;
- conception de l'aménagement, documents ;
- normes de densité et de préservation ;
- fiscalité ;
- modulation des dotations aux collectivités.

Les modifications du code général des collectivités territoriales exigeront une concertation approfondie avec les associations d'élus et des divers conseils consultatifs, organismes consulaires et professionnels, puis le vote de dispositions législatives et l'établissement de règlements. Ce travail prendra de l'ordre de deux ans.